

Objectifs :

Connaître et appliquer la réglementation en vigueur DT DICT, ainsi que l'ensemble des prescriptions du guide technique réseaux.

Connaître la réforme anti endommagement et les compétences nécessaires lors des interventions sur les différents réseaux

Passer avec succès les épreuves par QCM réglementaire

Prérequis :

Tous personnel intervenant à proximité de réseaux. Lire parler et écrire le français

Moyens pédagogiques :

Salle de cours / Vidéo projection / Matériels techniques et informatiques (tablettes individuelles et routeurs)

Durée :

7 heures (soit 1 jour)

Tarif :

Merci de nous consulter

Lieu :

Agences d'Aigues-Vives, de Bagnols-Sur-Cèze ou en Intra (dans vos locaux).

Accès :

L'inscription est validée après signature de la convention. Délai d'accès d'environ 30 jours.

Financements :

Prise en charge possible par les OPCO, le Pôle emploi ou le Compté Personnel de Formation (CPF) selon votre profil.

Modalités pédagogiques :

Alternance de cours théoriques, vidéos, démonstrations, exercices pratiques et questions /réponses.

Tél. : 04 66 29 85 02
Mail : contact@acerfsformation.com
Site : www.acerfsformation.com

Présentation

Afin de maîtriser les risques liés aux interventions à proximité des différents réseaux, la formation A.I.P.R se décline en 3 versions selon les futures missions réalisées par le personnel :

Concepteur : intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux

Encadrant : préparation administrative et technique des travaux

Opérateur : intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés



Pour quoi ? Pour qui ?

Personnels assurant la fonction d'exécutant de travaux (chefs de chantier, conducteurs de travaux, chefs d'équipe), les personnels conducteurs d'engins et suiveurs sous la direction de l'Exécutant de travaux (chefs de chantier, conducteurs de travaux, chefs d'équipe, Personnels assurant l'encadrement des opérations en tant que responsable de projet (concepteur)

Réglementation

ACERFS est reconnu centre d'examen par le MTES (Ministère De La Transition écologique et Solidaire)

A noter également qu'il est obligatoire de détenir cette autorisation d'intervention à proximité des réseaux pour les détenteurs de CACES R482 ou encore R486.

N'hésitez pas à nous contacter pour en connaître les modalités.

